

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Aix-en-Provence, le 19 mars 2026

L'OFB alerte sur les dérives de certains photographes animaliers



Avec l'arrivée du printemps, l'OFB rappelle les bons gestes pour les différents usagers des milieux naturels avec un éclairage particulier sur l'activité de photographie animalière. Récemment, dans le Vaucluse, trois personnes ont été verbalisées et condamnées pour la perturbation intentionnelle de vipères d'Orsini sur le Mont Ventoux.

Le printemps est là et avec les beaux jours qui reviennent, la faune et la flore sont en pleine activité. Les usagers de la nature (sportifs, observateurs, photographes, etc) sont également de retour dans les espaces naturels. Pour favoriser une cohabitation harmonieuse dans cette période sensible pour les espèces (reproduction, floraison, nidification), certains bons comportements sont recommandés : rester sur les sentiers, respecter les zones réglementées, tenir son chien en laisse, observer les animaux à distance, limiter le bruit, ne pas jeter de déchets, etc.

Dans le cadre de ses missions de surveillance et de mobilisation de la société, l'Office français de la biodiversité diffuse auprès du grand public ces bons gestes. Aujourd'hui, il souhaite alerter sur les pratiques répréhensibles de certains photographes animaliers et rappeler les enjeux autour de certaines espèces sensibles comme la vipère d'Orsini.

La photographie animalière a pris un certain essor ces dernières années et nombre d'amateurs parcourent les espaces naturels à la recherche de beaux clichés de faune ou de flore. Si la grande majorité d'entre eux ont une pratique respectueuse de leur environnement, certains ont des comportements néfastes pour les espèces : déplacement de spécimens, manipulations multiples, posture intrusive, destruction d'habitat. Ces pratiques ne sont pas sans effets sur les espèces notamment les plus sensibles : dérangement, stress, modification comportementale, problème sanitaire, mortalité. Malheureusement ces personnes n'ont pas toujours conscience des possibles conséquences de leurs gestes.

L'OFB rappelle donc la nécessité d'avoir des approches respectueuses de la faune en :

- ✓ évitant de manipuler ou déplacer les spécimens dans le but d'obtenir un meilleur cliché,
- ✓ effectuant des observations discrètes et silencieuses, gardant ses distances (utilisation d'objectifs adaptés).

Une verbalisation pour perturbation d'une espèce protégée dans le Vaucluse

En 2025, les inspecteurs de l'environnement du service départemental OFB du Vaucluse ont conduit une intervention au Mont Serein, sur le versant nord du Mont Ventoux qui a conduit à la verbalisation de 3 personnes pour **capture et perturbation intentionnelle d'une espèce protégée**, la Vipère d'Orsini (*Vipera Ursinii*).

Selon les éléments constatés par les agents de l'OFB, les individus ont volontairement manipulé et dérangé l'animal dans son habitat afin de faciliter des prises de vue photographiques. Or la réglementation interdit toute destruction, capture, manipulation ou perturbation intentionnelle des espèces protégées.

Les contrevenants ont été récemment condamnés par le tribunal judiciaire de Carpentras à effectuer un stage de citoyenneté environnementale. Le stage environnement est un stage qui est à la charge du condamné et qui s'élève à la somme de 350 euros.

Espèce discrète des pelouses d'altitude de la région PACA, la Vipère d'Orsini est **recherchée par certains naturalistes et photographes animaliers**, désireux d'observer ce reptile rare. Cette attractivité entraîne cependant une pression accrue sur les populations locales, déjà fragiles.

La petite population du Mont Serein est la seule existante du Vaucluse. Elle **est particulièrement fragile et la plus menacée en France** car isolée, très peu étendue et menacée notamment par la fréquentation.

L'OFB rappelle que toute observation de la faune sauvage doit se faire **dans le respect de la réglementation et sans perturber les animaux ni leurs habitats.**

La Vipère d'Orsini (*Vipera ursinii*)



La Vipère d'Orsini est le plus petit serpent de France et **la plus petite vipère d'Europe** (elle ne dépasse pas 50 cm) et la moins commune du territoire français puisqu'elle est **présente uniquement en PACA**. On la trouve principalement dans les Alpes-de-Haute-Provence et les Alpes-Maritimes, et ponctuellement dans le Vaucluse et le Var. L'espèce occupe des pelouses ou landes sèches et des zones rocheuses situées aux étages montagnards et subalpins (entre 1000 et 2200 m d'altitude).

Sa population est en déclin en raison de la destruction et du morcellement de son habitat. L'espèce subsiste souvent sous forme de **petites populations relictuelles**. L'espèce, **protégée** et d'intérêt communautaire est listée « Vulnérable » en Europe et en « En Danger » en France et PACA. Elle fait actuellement l'objet d'un Plan National d'Actions.

Elle présente une coloration dorsale marquée par un zigzag brun foncé ou gris-noir sur un fond gris clair ou marron clair. En raison de la petite taille de sa gueule et de la faible toxicité de son venin, elle est **inoffensive pour l'Homme**. Elle se nourrit quasi exclusivement de sauterelles et de grillons.

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, l'OFB agit pour préserver et restaurer la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins, et la gestion durable de l'eau. www.ofb.gouv.fr